

**FEDERATION FRANÇAISE
DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL**

CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE



Approuvée par l'Assemblée Générale de la FFPJP le 12 janvier 2019

SOMMAIRE

Préambule	pages 3 à 4
I. RESPECT	
<i>Articles 1 à 5</i>	pages 4 à 5
II. EXEMPLARITE	
<i>Articles 6 à 9</i>	page 5
III. INTEGRITE	
<i>Articles 10 à 12</i>	pages 5 à 6
IV. COMITE D'ETHIQUE	
<i>Articles 13 à 15</i>	pages 6 et 7
<i>Annexe 1</i>	
<i>Composition du Comité d'éthique</i>	pages 8
<i>Annexe 2</i>	
<i>La Pétanque un sport pour tous</i>	pages 9 à 13

PREAMBULE

La loi du 1^{er} mars 2017 visant notamment à préserver l'éthique du sport dispose en son article 1er que « Les fédérations délégataires, le cas échéant en coordination avec les ligues professionnelles qu'elles ont créées, établissent une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte prévue à l'article L. 141-3 du Code du sport. Elles instituent en leur sein un comité, doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant et habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts ».

Cet apport permet à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal de former un socle commun reprenant les principes fondamentaux qui guident les acteurs de nos disciplines sportives, pour ainsi viser à défendre l'esprit sportif, les valeurs de ces sports et leur éthique.

En tant que sport internationalement pratiqué, la Pétanque et le Jeu Provençal doivent transmettre à ses supporters et pratiquants de tous âges une image d'exemplarité. Ces disciplines s'appuient sur leurs valeurs fondamentales que sont le respect, l'intégrité, la solidarité et la loyauté.

Cette charte éthique et de déontologie a pour objectif double de :

- Fixer les règles morales et les valeurs véhiculées par nos disciplines, et celles du sport en général;
- Veiller au respect de l'intégrité physique et morale des membres, des partenaires, des dirigeants, des supporters, des structures et des organes déconcentrés.

Cette charte s'applique à l'ensemble des acteurs de nos disciplines et notamment :

- Aux joueurs, arbitres et entraîneurs de tous niveaux ainsi qu'aux membres des staffs techniques et/ou médicaux ;
- Aux titulaires de titres permettant la participation aux activités sportives de la FFPJP ;
- Aux salariés de la FFPJP et à toute personne employée par la FFPJP ;
- Aux personnes élues ou désignées siégeant dans les instances et les commissions de la FFPJP ;
- Aux dirigeants de droit et de fait fédéraux de tous niveaux et de groupements sportifs affiliés à la FFPJP ;
- Aux bénévoles, préposés et membres de la FFPJP et de ses structures déconcentrées, et des groupements sportifs affiliés à la FFPJP ;
- Aux Sportifs de Haut-Niveau et sélectionnés en équipe de France ;
- Aux staffs sportif, technique et médical des équipes de France ;
- Aux personnes morales en rapport avec les groupements sportifs ou avec les instances de la FFPJP ;
- Aux groupements sportifs et sociétés sportives affiliés de la FFPJP ;
- Aux organismes déconcentrés de la FFPJP.

De manière générale, aux licenciées et licenciés de la FFPJP.

L'ensemble des acteurs de nos disciplines sportives Pétanque et Jeu Provençal s'engage à respecter la Charte éthique et de déontologie au travers des différents principes fondamentaux qui vont suivre.

I – Respect

Article 1 : Le respect des statuts, des règlements, des codes et des lois : tolérance zéro

Au même titre que les acteurs du terrain se doivent de respecter les règles du jeu et les règlements sportifs, toutes les intervenantes et tous les intervenants de nos disciplines sportives s'engagent à respecter les différents règlements édictés par la FFPJP et ses organismes déconcentrés.

Ainsi la FFPJP s'engage à se conformer à toutes les lois applicables, les obligations juridiques et les règles sportives ainsi qu'à toutes les autres normes ou règlements internes et externes.

Nous aurons une approche de tolérance zéro en ce qui concerne tout acte répréhensible, en particulier les conflits d'intérêts et toute forme de corruption.

Le respect de la règle du jeu et de toutes les autres règles est une valeur fondamentale sans laquelle la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal serait impossible.

Tout comportement qui viserait à contourner ces règles n'est pas conforme à l'éthique de nos sports.

Article 2 : Le respect des décisions et des procédures

Dans leur fonctionnement général, les commissions de la FFPJP sont marquées, notamment, par les principes d'objectivité, de neutralité et du contradictoire.

Leurs décisions, ainsi que celles des organes dirigeants de la FFPJP, doivent être respectées tout en pouvant être contestées par la voie de l'appel.

L'ensemble des acteurs de nos disciplines sportives doit de respecter les procédures édictées. Une procédure qui ne serait pas appliquée strictement pourra faire l'objet d'une annulation dans le respect total des droits de la défense.

Article 3 : Le respect des acteurs de nos disciplines

Les acteurs de nos disciplines n'exercent ou ne subissent aucune discrimination en raison de la race, du sexe, de l'appartenance ethnique, de la religion, des opinions philosophiques ou politiques, du statut familial, ou quelle qu'elle soit.

Ces acteurs, dont la liberté d'expression doit être respectée, s'abstiennent à travers leur comportement de porter atteinte à l'image ou à la réputation de la Pétanque et du Jeu Provençal, de ses acteurs, de ses institutions ou de ses partenaires.

Article 4 : Durabilité et Responsabilité pour l'avenir

La FFPJP assume la responsabilité pour les générations futures en s'acquittant de ses tâches de manière durable, visant à un équilibre adéquat des aspects économiques, environnementaux et sociaux. Nous impliquons toutes nos parties prenantes dans ce processus.

Article 5 : Le devoir de réserve

Tout licencié et dirigeant de droit ou de fait de la FFPJP se doit d'être discret et respectueux dans le cadre de ses interventions publiques, y compris sur les réseaux sociaux, à l'égard des instances de la FFPJP ainsi que de l'ensemble des acteurs de nos disciplines.

II – Exemplarité

Article 6 : Les actes de violence

Tout acte de violence, physique ou verbale, commis par/ou à l'encontre d'un acteur de nos disciplines Pétanque et Jeu Provençal est prohibé.

Les propos vexatoires ou humiliants qui ont pour objectif de blesser et qui peuvent viser l'aspect physique, les facultés intellectuelles, l'honneur ou la moralité d'un individu pourront faire l'objet de sanctions lorsqu'ils auront un caractère public (sans pour autant qu'ils soient relayés par un média).

Il en va de même si ces propos remettent en cause les compétences ou la gestion d'une structure de la FFPJP ou plus largement d'un acteur de nos disciplines sportives.

Article 7 : Harcèlement

Tout harcèlement physique, professionnel, moral ou sexuel et toute pratique attentatoire à l'intégrité physique ou intellectuelle des acteurs de nos disciplines sportives sont interdits.

Article 8 : Dopage

Les membres et les licenciés de la FFPJP participent à la lutte contre le dopage et aux actions de prévention menées dans ce domaine par elle, l'état et le mouvement sportif.

Tout procédé de dopage est absolument interdit. Le respect des règles du Code Mondial Antidopage est obligatoire et les prescriptions édictées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) doivent être observées.

Article 9 : Paris sportifs

Les acteurs de nos disciplines sportives s'engagent à respecter les dispositions relatives aux paris sportifs contenues dans les règlements FFPJP, conformément à l'article L. 131-16 du Code du sport.

III - Intégrité

Article 10 : Fair-play

Les acteurs de nos disciplines sportives ne doivent pas, de quelque manière que ce soit contraire à l'éthique sportive, enfreindre les principes du fair-play, avoir un comportement non sportif ou tenter d'influencer le déroulement ou le résultat de toute ou partie d'une compétition ou rencontre.

Article 11 : Bonne gouvernance

Les principes universels de bonne gouvernance, notamment la transparence, la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes, doivent être respectées par tous les acteurs de nos disciplines sportives.

Tous les processus de prise de décision et les faits sous-jacents seront traités dans la plus grande transparence et diligence par la FFPJP pour assurer des procédures démocratiques et transparentes. Cela vaut en particulier pour toutes les décisions concernant les ressources financières et humaines (bénévoles ainsi que le personnel rémunéré).

Les exigences en matière de confidentialité seront respectées, ainsi que les lois sur la protection des données. Le lobbying en faveur de la FFPJP sera organisé de façon transparente et responsable.

Article 12 : Intégrité

Les personnes élues ou désignées, les arbitres et autres préposés de la FFPJP se doivent de garantir ou préserver l'égalité des chances des participants aux épreuves internationales, nationales, régionales et départementales que ces dernières organisent directement ou par délégation.

L'intégrité oblige à des processus décisionnels objectifs et indépendants. Afin d'éviter toute influence indue, ainsi que toute impression d'influence indue sur les décisions prises au nom de la FFPJP, ses représentants ne doivent pas :

- Mélanger leurs idéaux ou intérêts financiers personnels, avec les intérêts de l'organisation (conflit d'intérêt) ;
- Accepter ou offrir des invitations, des cadeaux ou tous autres avantages.

IV - Comité d'éthique

Article 13 : Composition (Annexe I)

Le comité d'éthique est composé de sept membres, dont quatre sont désignés par la FFPJP et trois par le Conseil des Régions. Les Membres proposés peuvent être extérieurs aux instances et organes de nos disciplines, ils seront proposés au vu de leur connaissance en matière de droit ou expérience en matière de médiation.

Les membres désignent en leur sein un Président, qui sera confirmé par le Comité Directeur de la FFPJP.

Les membres du Comité d'Éthique ne peuvent être membres du Comité Directeur de la FFPJP, ainsi que de leurs Commissions disciplinaires de 1^{ère} instance et d'appel.

Article 14 : Saisine

Le Comité d'Éthique de la FFPJP peut être saisi d'office, ainsi que par toute personne physique ou morale. Le comité d'éthique peut être saisi :

- D'office dès lors qu'il a eu connaissance d'un acte ou fait relevant de sa compétence ;
- À la demande du Comité Directeur de la FFPJP ou de son Président ;
- Par toute commission de la FFPJP ;

- Par toute personne physique ou morale constatant un non-respect de la présente charte en adressant un courrier motivé au Président du Comité d’Ethique par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la FFPJP.

Article 15 : Déroulement

Le comité d’éthique se réunit au siège de la FFPJP et doit être composé de trois membres au minimum pour délibérer valablement.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Comité d’Ethique FFPJP peut, s’il le souhaite, convoquer toute personne ayant un lien direct ou indirect à l’affaire. Cette convocation sera envoyée à l’intéressé 7 (sept) jours au moins avant la date d’audition.

Après étude de l’affaire, le Comité d’éthique rend un avis écrit et signé du Président du Comité d’Ethique au Comité Directeur FFPJP, ainsi qu’aux personnes concernées par l’affaire. Cet avis sera rendu dans les 3 (trois) mois à compter de la saisine du Comité d’Ethique.

Le Comité d’Ethique décidera de classer l’affaire sans suite ou de transmettre au Président de l’instance compétente pour suite à donner conformément aux procédures en vigueur.

ANNEXE I

COMPOSITION DU COMITE D'ETHIQUE

Selon article 13

1. **Bertrand GUERINEAU** –Psychologue (Membre de la Commission Médicale FFPJP)
2. **Daniel READ** –Ex Trésorier Général de la FFPJP
3. **Jacques THERON** –Ex Vice-Président de la FFPJP ex Responsable de la Commission d'Arbitrage
4. **Patrick COLIN** – Ex Arbitre de la FFPP
5. **Jacques GUIGUE** – Ex Président de la Ligue Ile de France
6. **Michel LOY** – Joueur de Haut Niveau ex Champion du Monde
7. **Didier CHAUVIN** – Président du CD37 de la FFPJP

Les membres ne peuvent pas se faire représenter et ils sont astreints à une totale confidentialité.

ANNEXE II

LA PETANQUE : UN SPORT POUR TOUS

La Pétanque, sport individuel et collectif, est universelle et accessible à tous. Elle est aujourd'hui de plus en plus pratiquée, en loisir ou en compétition, et médiatisée.

Par le large éventail de pratiques qu'elle propose (tête-à-tête, doublette, triplette, mixte, etc...), elle est ouverte à toutes et à tous, chacun pouvant évoluer dans les différentes pratiques qui correspondent à ses aspirations.

Représentatif de toutes les diversités et mixités, elle accueille en son sein l'ensemble des composantes de notre société.

LA PETANQUE : UNE ECOLE DE LA VIE

➤ **LES VALEURS DE LA PETANQUE**

- La loyauté
- Le courage / la combativité / le dépassement de soi
- La rigueur
- L'autonomie
- Le respect
- La solidarité / la tolérance
- La patience
- L'humilité
- L'amabilité
- L'esprit d'équipe / la collaboration / l'intégration
- Le plaisir

➤ **L'ENGAGEMENT DE SES ACTEURS**

- Respecter les règles
- Respecter l'autre
- Bannir la tricherie et la violence
- Etre maître de soi
- Etre loyal et fair-play
- Montrer l'exemple

I. PRINCIPES RELATIFS AUX JOUEURS SELECTIONNES EN EQUIPE DE FRANCE

A. ETRE SELECTIONNE EN EQUIPE DE FRANCE

Etre sélectionné en Équipe de France est un honneur et une responsabilité.

En étant sélectionné en Equipe de France, le joueur a l'honneur et la fierté de porter le maillot national ; il rejoint une équipe prestigieuse et se doit de respecter les valeurs de la pétanque.

En étant sélectionné en Equipe de France, le joueur est porteur d'une exemplarité de comportement et d'une solidarité collective, conjuguant ainsi l'excellence aussi bien humaine que sportive.

En étant sélectionné en Equipe de France, le joueur est garant des valeurs de l'Equipe de France : loyauté, combativité, dépassement de soi, respect des règles, de l'adversaire et des autres acteurs de la pétanque, humilité, partage, fierté du résultat, le tout au nom de l'amour du maillot.

En étant sélectionné en Équipe de France, le joueur adhère aux « principes généraux et à ceux relatifs aux sélectionnés en Équipe de France de la Charte d'Éthique et de Déontologie de la FFPJP qu'il s'engage à respecter et à faire connaître.

B. L'ENGAGEMENT DES JOUEURS SELECTIONNES EN EQUIPE DE FRANCE

- Etre courtois et respectueux (en toutes circonstances, à l'égard de toutes les parties prenantes)
- Avoir conscience des effets néfaste d'une attitude irrespectueuse
- S'interdire toute critique, agression, discrimination envers les autres
- S'astreindre à un devoir de réserve envers les instances officielles (ne jamais contester les décisions prises par exemple)
- Bannir le dopage, la violence et toute autre forme de tricherie

II. PRINCIPES RELATIFS AUX ENTRAINEURS / EDUCATEURS

A. ETRE ENTRAINEUR / EDUCATEUR

Etre entraîneur / éducateur, c'est bénéficier, d'abord au sein d'un club, d'un rang privilégié favorisant autorité et influence auprès des joueurs, et qui, en conséquence, au regard des compétences acquises par l'expérience et tout au long des formations, confère une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide.

Cette position doit conduire à enseigner les valeurs de la pétanque inscrites dans la présente charte, à les promouvoir et à les défendre.

Etre entraîneur / éducateur, c'est vivre une passion maîtrisée dans le respect de tous les autres acteurs de la pétanque, en particulier des autres entraîneurs et des joueurs extérieurs au groupe entraîné.

Etre entraîneur / éducateur, c'est, en dehors de l'animation au sein d'un club ou d'une équipe et de la recherche de la performance sportive, être capable de maîtriser toutes les formes de relations avec les joueurs et d'agir dans le respect du libre arbitre de femmes et d'hommes en devenir, afin de développer leur personnalité et de favoriser leur épanouissement.

Etre entraîneur / éducateur, c'est hériter du savoir de ses prédécesseurs, pouvoir le développer, l'enrichir par sa propre expertise et son expérience. C'est aussi satisfaire au devoir du partage et de la transmission des connaissances.

Etre entraîneur / éducateur, c'est accepter de se former continuellement (formations, colloques, revues spécialisées) et d'étendre ainsi son champ de compétences afin de le restituer aux joueurs.

Etre entraîneur / éducateur, c'est au-delà de la formation sportive et humaine des joueurs, développer le sens de l'altruisme et encourager l'esprit d'équipe.

Etre entraîneur / éducateur, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux entraîneurs / éducateurs de la Charte d'Éthique et de Déontologie de la FFPJP, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

B. L'ENGAGEMENT DES ENTRAINEURS / EDUCATEURS

- Etre exemplaire (en toutes circonstances, à l'égard de toutes les parties prenantes)
- Avoir conscience de son rôle privilégié de guide et d'éducateur
- Avoir une attitude loyale et respectueuse vis-à-vis des autres entraîneurs
- Etre capable de maîtriser les relations affectives avec les athlètes
- Bannir le dopage, la violence et toute autre forme de tricherie
- Avoir conscience de son rôle dans la recherche et le développement de la pétanque

III. PRINCIPES RELATIFS AUX ARBITRES

A. ETRE ARBITRE

Etre arbitre, c'est veiller au respect et à l'application du règlement, socle fondamental sans lequel la pratique de la pétanque et du jeu provençal serait impossible.

Etre arbitre, c'est être conscient d'assumer la responsabilité d'arbitre qui confère un rang et des prérogatives dont on ne doit pas abuser.

Etre arbitre, c'est agir de façon décidée sans suffisance ni étalage de supériorité.

Être arbitre, c'est jouer un rôle pédagogique essentiel auprès des acteurs de la pétanque et particulièrement des plus jeunes, dans l'apprentissage de la règle, son explication et la nécessité de la respecter.

C'est aussi les inciter à s'orienter vers l'arbitrage.

Etre arbitre, c'est avoir le sens de l'équité et savoir expliquer la règle et son utilité, ainsi que les décisions qui en découlent pour éviter l'incompréhension et/ou le sentiment d'injustice.

Etre arbitre, c'est être maître de soi en toutes circonstances et donc en mesure d'adopter un comportement impartial et approprié pour ne pas générer des situations conflictuelles.

Etre arbitre, c'est être dépositaire et garant d'un savoir et d'une expertise essentiels dans la codification de la règle et son adaptation pour qu'elle réponde aux besoins des pratiquants et plus généralement qu'elle favorise le progrès et l'image de la pétanque.

Etre arbitre, c'est contribuer, au sein d'une équipe, à ce que les compétitions (concours départementaux, régionaux, nationaux, etc...) se déroulent dans les meilleures conditions particulièrement pour les joueurs et les organisateurs.

Etre arbitre, c'est faire les efforts nécessaires pour se tenir au faite de la connaissance de la règle afin d'être et demeurer compétent, et notamment en participant aux sessions de formation et de recyclage.

Etre arbitre, c'est contribuer à préserver et à promouvoir les valeurs de la pétanque. C'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux arbitres de la Charte d'Éthique et de Déontologie de la FFPJP, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

B. L'ENGAGEMENT DES ARBITRES

- Etre exemplaire (en toutes circonstances, à l'égard de toutes les parties prenantes)
- Avoir conscience de ses prérogatives d'arbitres (responsabilité, équité, etc...)
- Reconnaître sa responsabilité d'éducateur (dans la compréhension des règles, leurs utilités, le respect)
- Contribuer au développement et à la promotion de la pétanque (mettre ses compétences au service des pratiquants et contribuer au progrès)
- Bannir le fléau du dopage, de la violence et toute autre forme de tricherie
- Suivre une formation continue (pour se former, se recycler régulièrement, améliorer son expertise et sa capacité à faire appliquer les règles)

IV. PRINCIPES RELATIFS AUX DIRIGEANTS

A. ETRE DIRIGEANT

Etre dirigeant, c'est être – quelles que soient sa mission et ses prérogatives – un acteur incontournable de la pétanque dans ses diverses composantes (fédération, comités régionaux, départementaux et clubs), dont on assure par son investissement personnel, le bon fonctionnement administratif, sportif et humain.

Etre dirigeant, c'est jouer un rôle primordial dans l'organisation et le déroulement des manifestations de pétanque et jeu provençal, particulièrement dans le respect des règles sportives, administratives, environnementales et de sécurité.

Etre dirigeant, c'est agir dans le respect des directives fédérales, quelles que soient la position occupée. C'est aussi avoir le devoir éthique et déontologique :

- De permettre le libre et égal accès de tous à la pétanque,
- De promouvoir l'esprit et les valeurs de la pétanque auprès de ses différents acteurs (joueurs, éducateurs, arbitres et autres dirigeants) et de l'entourage familial des jeunes pratiquants et du public en général.

Etre dirigeant, c'est au sein de sa (ses) structure(s), contribuer à son (leur) fonctionnement démocratique, dans le cadre d'une gestion administrative, financière et sportive efficace, équilibrée et respectueuse des processus décisionnels.

Etre dirigeant, c'est jouer un rôle majeur auprès de tous les acteurs de la pétanque pour faire respecter les règles sportives, tout en protégeant la fonction des arbitres et en faisant comprendre leurs actions.

Etre dirigeant, c'est savoir établir des relations harmonieuses avec les institutions publiques et les organismes privés partenaires, notamment en préservant l'indépendance de la ou des structures auxquelles on appartient.

Etre dirigeant, c'est adopter un comportement exemplaire, au sein d'une équipe dirigeante, en évitant toute forme de débordement ou de conflit.

Etre dirigeant, c'est faire les efforts nécessaires pour développer son savoir-faire et ses compétences au profit de la ou des structures auxquelles on appartient. C'est aussi promouvoir le bénévolat et inciter les autres à s'y engager.

Etre dirigeant, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux dirigeants de la Charte d'Éthique et Déontologie de la FFPJP, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

B. L'ENGAGEMENT DES DIRIGEANTS

- Etre exemplaire (en toutes circonstances, à l'égard de toutes les parties prenantes)
- Etre responsable
- Contribuer à la promotion des valeurs de la pétanque
- Collaborer de manière harmonieuse et indépendante avec les institutions publiques et les organismes privés partenaires
- Participer à l'élaboration des directives de la FFPJP, les appliquer, les faire connaître et les expliquer
- Rester maître de soi et mesuré en toutes circonstances
- Suivre une formation et promouvoir le bénévolat
- Bannir le fléau du dopage, de la violence et toute autre forme de tricherie